

BAILLY-ROMAINVILLIERS

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 9 juin 2023

Affiché le 26 juin 2023

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

(La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Mme Anne GBIORCZYK, Maire de Bailly-Romainvilliers.)

Mme le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel des membres du conseil municipal, comme suit :

Présents : M. ARNAUD, Mme BLANC CARDOSO, M. BONNEMAYRE, M. CASTELLI (à partir de 19h33), Mme de MARSILLY du VERDIER, Mme DELVALLEE, M. ELGAIED, M. ESQUER, Mme GBIORCZYK, M. GRIMONT, M. LAIRD, M. POLLIEN, Mme RONCIN, Mme SANTOS NUNES, Mme STIZI, M. TALEB, M. TAOUCHE (à partir de 19h35), Mme VAUVREY, M. YOUNES

Absents excusés : Mme BURLAUD a donné pouvoir à Mme DELVALLEE, M. LE MAGOAROU a donné pouvoir à M. ESQUER, Mme LIMASSET a donné pouvoir à M. ARNAUD, M. RESIBEAU a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK

Absent : Mme BELAICH, M. CASTELLI (jusqu'à 19h33), M. DUTRIAUX, M. HUBELE, Mme LEGRASSE, Mme SHLOMKA, M. TAOUCHE (jusqu'à 19h35), Mme TOUKAL

(Secrétaire de séance : M. Sandy ELGAIED)

(Arrivée de M. CASTELLI à 19h33)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente séance et appelle les observations ou remarques éventuelles.

(Il est procédé au vote)

Abstentions	2	Mme SANTOS NUNES, M. TALEB
Pour	20	M. ARNAUD, Mme BLANC CARDOSO, M. BONNEMAYRE, Mme BURLAUD, M. CASTELLI, Mme de MARSILLY du VERDIER, Mme DELVALLEE, M. ELGAIED, M. ESQUER, Mme GBIORCZYK, M. GRIMONT, M. LAIRD, M. LE MAGOAROU, Mme LIMASSET, M. POLLIEN, M. RESIBEAU, Mme RONCIN, Mme STIZI, Mme VAUVREY, M. YOUNES
Contre	0	

(Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2023 est approuvé à la majorité des votants)

Mme SANTOS NUNES précise s'être abstenue car elle n'a pas procédé à la lecture dudit procès-verbal.

1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Mme le Maire rappelle que la date de l'élection des délégués du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales a été fixée par décret n°2023-257 du 6 avril 2023, de façon à ce que toutes les communes procèdent au vote le même jour.

(Arrivée de M. TAOUCHE à 19h35)

En application des articles L.283 à L.290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bailly-Romainvilliers.

Mme le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, si le conseil municipal comprend des membres ressortissants d'autres États membres de l'Union européenne, ceux-ci n'ont pas le droit de participer à la désignation des délégués sénatoriaux. A savoir que seuls les conseillers municipaux de nationalité française sont convoqués et participent au vote.

Mme le Maire rappelle que le dimanche 24 septembre 2023 auront lieu les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune, désignés par leur conseil municipal.

Par ailleurs, **Mme le Maire** indique que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. BONNEMAYRE, Mme De MARSILLY, Mme SANTOS NUNES et Mme STIZI.

Mme le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Mme le Maire indique aux membres du Conseil qu'une seule et unique liste a été déposée.

Mme SANTOS NUNES précise que la liste 100% Bailly a fait le choix de ne pas présenter de seconde liste dans l'objectif de ne pas mettre le trouble auprès des habitants de la commune. Elle indique rester ainsi en cohérence avec le choix fait en 2017 où une liste commune avait également été présentée.

Pour autant, **Mme SANTOS NUNES** note que l'existence d'une seconde liste aurait compliqué la situation pour la majorité communale.

Mme le Maire propose au Conseil de procéder au vote dans les conditions requises.

(Il est procédé au vote)

Abstentions	00
Pour	23
Contre	00

Le résultat du scrutin :

Nombre de conseillers présents et représentés : 23

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sont élu(s) :

Titulaires (15) :

1. Madame RONCIN Christine
2. Monsieur ESQUER Jean-Yves
3. Madame De MARSILLY du VERDIER Fabienne
4. Monsieur ARNAUD Serge
5. Madame VAUVREY Marie-Elise
6. Monsieur LAIRD Dominique
7. Madame BELAICH Valerie
8. Monsieur YOUNES Georges
9. Madame BURLAUD Sandra
10. Monsieur POLLIEN Christophe
11. Madame STIZI Sacha
12. Monsieur GRIMONT Eric
13. Madame DELVALLEE Cathy
14. Monsieur BONNEMAYRE Michel
15. Madame SANTOS NUNES Céline

Suppléants (5) :

1. Monsieur CASTELLI Thomas
2. Madame BLANC CARDOSO Virginie
3. Monsieur TAOUCHE Bruno
4. Madame TOUKAL Samira
5. Monsieur HUBELE Guillaume

(La désignation des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales est approuvée à l'unanimité.)

Mme le MAIRE clôt la séance du Conseil municipal.

(La séance est levée à 19h53)

*Fait et délibéré à Bailly-Romainvilliers,
Le 09 juin 2023*

Sandy ELGAIED

Secrétaire de séance

Anne GBIORCZYK

Le Maire

